38933 - Il a déjeuné le jour où il a nourri l’intention de retourner chez lui

question

Je suis parti de ma ville après la prière d’isha et je suis arrivé à destination après la prière du fadjr approximativement avec l’intention de rentrer le même jour. J’ai demandé à mes hôtes de me réveiller à midi en raison de mon intention de retourner auprès de ma famille. Et puis je me suis levé et j’ai accompli la prière du zuhr après quoi un déjeuner m’a été servi avant mon départ. Comment juger cela ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il semble que vous vouliez savoir ce qu’il en est la non observance du jeûne de Ramadan pour la journée en question (celle du retour). Il semble encore que la distance séparant votre ville de votre lieu de destination est très grande parce que parcourue en plusieurs heures. Le déplacement à travers un tel espace est un voyage. Or il est permis au voyageur de ne pas observer le jeûne du Ramadan. Mais vous devez effectuer un jeûne de rattrapage pour ce jour en application de la parole du Très Haut : Quiconque d' entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d' autres jours. (Coran, 2 : 184).

Allah le sait mieux.